Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260623-2026_49-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-49

SEANCE DU Mardi 23 juin 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 3
Votants : 15
Date de la convocation : mardi 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Hélène TOURNIER, Sébastien THEPOT, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Laura SERANDOUR Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Absent(s) : *Gérard TOSSER, Isabelle CHESNIER, Yvon LE SCRAIGNE*

Procuration : *Gaëtan PEYREBESSE, Laura SERANDOUR, Philippe AUDRAIN*

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-49

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260623-2026_49-DE

OBJET : Mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) – Acquisition d'équipements de mise en conformité des ERP communaux

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), la commune de Huelgoat poursuit les actions engagées afin d'assurer la mise en conformité de ses établissements recevant du public (ERP) avec les exigences réglementaires en matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin d'améliorer le repérage et la sécurité des usagers au sein des bâtiments communaux, il est nécessaire d'acquérir différents équipements tels que des bandes réfléchissantes et de contraste, des autocollants de signalisation, des nez de marche antidérapants, ainsi que divers dispositifs de guidage et d'information destinés à faciliter les déplacements et l'orientation du public.

À cette fin, la société Würth France a transmis à la commune deux devis portant sur la fourniture de ces équipements :

- un premier devis d'un montant de 4 302,02 € HT ;
- un second devis d'un montant de 2 954,04 € HT.

Le montant total de cette opération s'élève ainsi à 7 256,06 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces acquisitions, nécessaires à la poursuite du programme communal de mise en accessibilité des ERP, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux devis ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les dispositions relatives à l'accessibilité des établissements recevant du public ;
Vu l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la commune ;
Considérant la nécessité de poursuivre la mise en conformité des ERP communaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	15
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE l'acquisition des équipements de mise en accessibilité des ERP communaux pour un montant total de 7 256,06 € HT ;
ACCEPTE les devis présentés par la société Würth France pour des montants respectifs de 4 302,02 € HT et 2 954,04 € HT ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 24/06/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

MAIRIE D'HUELGOAT FINISTÈRE